



ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT
CULTUREL DE MONTRÉAL

Projets et programmes 2012-2015

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE **MONTRÉAL**

Montréal 

Culture
et Communications
Québec 

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
DE MONTRÉAL

Projets et programmes 2012-2015



Bien du chemin a été parcouru depuis la signature de la toute première entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications. Conclue à l'origine pour la mise en valeur du patrimoine montréalais, en assurant notamment la sauvegarde de celui du Vieux-Montréal, elle s'avère aujourd'hui indispensable tant pour le développement et le rayonnement de la métropole que pour la vitalité culturelle de ses quartiers.

La culture est un facteur identitaire fort et un vecteur important du développement économique et social. Les ententes de développement culturel constituent un véritable outil de concertation permettant aux différents milieux de tisser des liens étroits avec la collectivité locale et favorisant un accès plus large des citoyennes et des citoyens à la culture.

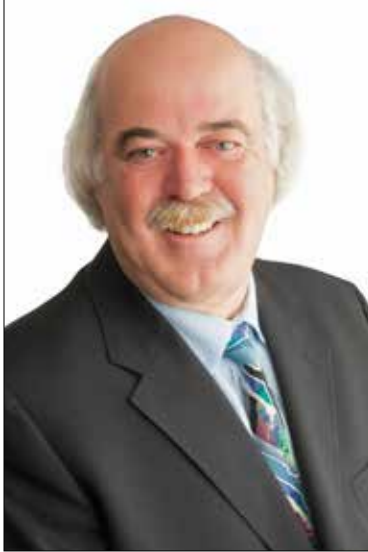
Les réalisations effectuées grâce à l'Entente sur le développement culturel de Montréal se comptent par centaines. Elles contribuent à enrichir la qualité de vie des résidentes et des résidents de l'île de Montréal de façon notoire et tangible. Amélioration et consolidation du réseau des bibliothèques, rencontres avec les artistes des régions afin d'augmenter la circulation des œuvres et la diversification des publics, organisation d'événements gratuits tels que les visites guidées d'œuvres d'art public et les journées Portes Ouvertes Design Montréal, mise en valeur du patrimoine bâti et des places publiques : voilà quelques-uns des projets accomplis grâce aux investissements consentis par l'Entente au fil des ans. Enfin, rappelons que cette Entente donne tout son sens à la désignation de Montréal en tant que ville UNESCO de design, en soutenant plusieurs projets du Bureau du design de Montréal.

Ce sont autant de mesures fécondes qui rapprochent les citoyens de l'art et de la culture et qui font rayonner Montréal, métropole culturelle, au plus grand bénéfice de tout le Québec.

Le ministre de la Culture et des Communications,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Kotto'.

Maka Kotto



Montréal fait partie des métropoles culturelles. De nombreuses institutions et entreprises privées, des créateurs remarquables dans tous les domaines, une population aussi diversifiée que curieuse ont, ensemble, contribué à cette réussite. Bien sûr, il aura fallu beaucoup d'efforts, de volonté et une synergie exceptionnelle entre tous les joueurs clés de la scène culturelle montréalaise. Il aura également fallu cette Entente sur le développement culturel de Montréal qui, depuis 33 ans, s'est révélée être un puissant levier grâce auquel Montréal a pu aller de l'avant et mettre en valeur ses atouts.

Ce partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec exprime une volonté commune d'investir dans la culture qui représente un outil capital pour développer l'extraordinaire potentiel de notre ville et assurer une qualité de vie des plus enviables à ses citoyens.

Les quatre axes de l'Entente – la mise en valeur du patrimoine, l'accès à la culture, la consolidation du réseau des bibliothèques et le Forum des équipements culturels – définissent des champs d'action où nous avons la possibilité de mener à bien de nombreux projets porteurs pour Montréal. Au cours des prochaines années, nous pourrons ainsi poursuivre notre programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques. Dès l'automne 2013, par exemple, deux nouvelles bibliothèques verront le jour. Par ailleurs, nous allons continuer d'enrichir notre collection d'art public. Les sites patrimoniaux du Mont-Royal et de la Pointe-à-Callière auront droit, comme il se doit, à une attention toute particulière. D'autres lieux phares de notre histoire seront revalorisés en vue du 375^e anniversaire de Montréal, en 2017.

L'Entente 2012-2015 confirme l'importance majeure que la Ville et le Gouvernement accordent au développement culturel de Montréal. Au niveau local, elle aura des retombées bénéfiques, à la fois pour les citoyens, les artistes, les créateurs et les organismes culturels. Au niveau international, elle va nous permettre de renforcer le positionnement de Montréal comme métropole culturelle.

Le maire de Montréal,

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Laurent Blanchard".

Laurent Blanchard

Table des matières

Présentation : l'Entente 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal	7
Un investissement culturel structurant	
Une collaboration fructueuse de 33 ans entre la Ville et le Ministère	
Axe 1 Mise en valeur du patrimoine 75 559 000 \$	9
Quatre principales mesures	10
La restauration des biens avec statut juridique	
Les fouilles, la protection et la mise en valeur des vestiges archéologiques	
La recherche et la promotion sur les patrimoines et les projets de l'Entente	
La conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal et aux villes liées (Fonds du patrimoine culturel québécois)	
Le site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal)	11
La conservation et la restauration du Vieux-Séminaire-de-Saint-Sulpice	
Des lieux publics distinctifs	
Le site patrimonial du Mont-Royal	12
Œuvre d'art public	
Aménagement des espaces verts	
Chemin de ceinture et amélioration de l'accès au parc	
La saine gestion des milieux naturels	
L'agglomération de Montréal	13
Axe 2 Accès à la culture 12 446 000 \$	15
Le patrimoine et la muséologie	16
La diffusion – arts de la scène et arts visuels	16
La médiation culturelle	16
La pratique artistique en amateur	17
Montréal, métropole culturelle	17
Montréal, ville UNESCO de design	17
L'art public	18
Axe 3 Consolidation du réseau des bibliothèques 69 300 000 \$	19
Axe 4 Forum des équipements culturels 34 100 000 \$	21
Montage financier	22



L'Entente 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

Au terme des ententes 2008-2011 et 2011-2012, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications ont convenu de renouveler leur partenariat pour les années 2012 à 2015. Le présent document décrit les programmes et les projets de cette nouvelle entente triennale.

Un investissement culturel structurant

Ainsi, de 2012 à 2015, le Ministère et la Ville consacrent une somme de 191 405 000 \$ à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine, à l'accès des Montréalaises et Montréalais à la culture, à la consolidation du réseau des bibliothèques publiques de Montréal et à la consolidation d'un réseau d'infrastructures culturelles de qualité.

L'Entente 2012-2015 se déploie sur quatre axes :

la mise en valeur du patrimoine — 75,5 M\$

l'accès à la culture — 12,5 M\$

la consolidation du réseau des bibliothèques — 69,3 M\$

le Forum des équipements culturels — 34,1 M\$

Une collaboration fructueuse de 33 ans entre la Ville et le Ministère

Rappelons que c'est en 1979 qu'a été entérinée la première entente culturelle entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications. Elle visait principalement à préserver le site patrimonial de Montréal (le Vieux-Montréal). Depuis, la zone géographique couverte par les ententes culturelles s'est élargie pour englober des mesures propres au site patrimonial du Mont-Royal et à l'ensemble de l'agglomération de Montréal. Pas moins de quatorze ententes, incluant l'entente actuelle, ont été conclues entre la Ville et le Ministère, traduisant toutes un même esprit de collaboration et de concertation.



Mise en valeur du patrimoine

Axe 1 | Mise en valeur du patrimoine 75 559 000 \$

La mise en valeur et la préservation du patrimoine de Montréal occupent une large part de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015. Des projets porteurs sont réalisés dans le site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal), dans le site patrimonial du Mont-Royal et ailleurs dans l'agglomération de Montréal.

Quatre principales mesures

Sur ces trois territoires, quatre principales mesures s'appliquent :

- la restauration des biens avec statut juridique;
- les fouilles, la protection et la mise en valeur des vestiges archéologiques;
- la recherche et la promotion sur le patrimoine et les projets de l'Entente;
- la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal et aux villes liées, soit les 15 autres municipalités de l'agglomération de Montréal (Fonds du patrimoine culturel québécois).

La restauration des biens avec statut juridique

La restauration des biens avec statut juridique, que ce soit dans le site patrimonial de Montréal, dans le site patrimonial du Mont-Royal ou ailleurs dans l'agglomération de Montréal, permet d'alléger les obligations financières auxquelles la *Loi sur le patrimoine culturel* soumet les propriétaires d'immeubles résidentiels ou institutionnels possédant un statut juridique. En effet, cette mesure leur apporte un soutien financier et technique dans leurs travaux de restauration afin que ceux-ci soient conformes aux exigences de la loi. Ce soutien assure une protection accrue du patrimoine bâti à valeur exceptionnelle.

Les fouilles, la protection et la mise en valeur des vestiges archéologiques

Qu'ils soient amérindiens ou euroquébécois, les vestiges archéologiques montréalais sont d'une grande richesse. Ils témoignent des usages commerciaux, religieux et militaires des anciens habitants de Montréal. Pour la Ville et le Ministère, il est primordial de poursuivre les fouilles archéologiques ainsi que d'assurer la protection et la mise en valeur de ces vestiges. Dans cette perspective, les partenaires de l'Entente proposent d'intervenir sur les plans suivants :

- Apporter une aide financière à la réalisation d'études de potentiel et à des interventions archéologiques ponctuelles dans le contexte de la mise en œuvre de projets de construction et d'aménagement sur les propriétés publiques et privées de l'agglomération de Montréal.
- Appuyer les activités de l'École de fouilles de l'Université de Montréal sur le lieu de fondation de Montréal.
- Rédiger un plan directeur concernant la mise en valeur et l'interprétation du patrimoine archéologique du site patrimonial de Montréal.
- Participer au bon maintien, au développement et à la mise en valeur de la réserve des collections archéologiques de la Ville de Montréal, laquelle comporte plus de 3 500 caisses d'objets archéologiques et plus de 9 000 objets dans sa collection de référence.

La recherche et la promotion sur les patrimoines et les projets de l'Entente

Pour les partenaires de l'Entente, il est fondamental de faire connaître et de faire apprécier à sa juste valeur la richesse historique exceptionnelle du site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal), du site patrimonial du Mont-Royal et des lieux patrimoniaux situés ailleurs dans l'agglomération de Montréal, et ce, tant auprès de spécialistes que de l'ensemble de la population.

Les partenaires de l'Entente ont donc convenu de bonifier le contenu du site Internet officiel du Mont-Royal et de soutenir la réalisation d'études qui affineront leurs connaissances du patrimoine de l'agglomération de Montréal. Citons au passage la publication, au cours de l'année 2014, d'un ouvrage sur le patrimoine archéologique montréalais : *Lumières sous la ville. Quand l'archéologie raconte Montréal*. Avec la plus grande rigueur, les partenaires mènent des actions de promotion et de diffusion du patrimoine et de l'histoire, en plus de produire des outils de communication appropriés, le tout afin de faire connaître les réalisations majeures de l'Entente.

La conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal et aux villes liées (Fonds du patrimoine culturel québécois)

Le Fonds du patrimoine culturel québécois, constitué en 2006 par le gouvernement du Québec à partir des revenus de la taxe sur le tabac, est partiellement intégré à la présente Entente. Le Ministère appuie ainsi la Ville de Montréal et les villes liées dans leur engagement d'agir en propriétaire exemplaire en matière de gestion du patrimoine bâti afin de préserver et de mettre en valeur les caractéristiques architecturales d'immeubles ou de biens à valeur patrimoniale.

Le site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal)

Défini par décret en 1964 et agrandi en 1995, le site patrimonial de Montréal englobe la partie autrefois fortifiée de la ville de Montréal, de même que des parcelles des anciens faubourgs, le secteur de la pointe à Callière et le Vieux-Port.

La Ville et le Ministère poursuivent la mise en valeur et la conservation du site patrimonial de Montréal grâce à des projets porteurs. Pas moins de 27 933 000 \$ sont consacrés à cette fin.

La conservation et la restauration du Vieux-Séminaire-de-Saint-Sulpice

L'intérêt patrimonial du site du Vieux-Séminaire-de-Saint-Sulpice, dont la construction remonte à 1684, est indéniable. C'est pourquoi les partenaires de l'Entente poursuivent la mise en application du *Plan de conservation et de restauration du site du Vieux-Séminaire-de-Saint-Sulpice*, qui vise les aspects architecturaux, paysagers et archéologiques de cet ensemble. La restauration des éléments essentiels au maintien de sa cohésion et à son intégration à la culture contemporaine est privilégiée.

Des lieux publics distinctifs

La Ville et le Ministère investissent dans la mise à niveau et le réaménagement de certains lieux phares du site patrimonial de Montréal, en prévision des célébrations du 375^e anniversaire de la fondation de la ville :

- La place d'Armes – Des interventions additionnelles sont requises pour compléter l'aménagement de la place, principalement en ce qui concerne le traitement de la chaussée et des trottoirs des rues donnant sur la place d'Armes, soit la côte de la Place-d'Armes ainsi que les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, entre la rue Place-d'Armes Ouest et la rue Saint-François-Xavier.
- Le Champ-de-Mars – La dernière phase d'aménagement prévoit la restauration et la rénovation des éléments constituant les grandes composantes du Champ-de-Mars, soit l'esplanade de granite, le champ de parade, la promenade, le belvédère et les escaliers menant à la place Vauquelin, l'accès véhiculaire longeant le nouveau palais de justice, le talus entre le champ de parade et la rue Saint-Antoine ou la rue Gosford, de même que le réaménagement des circulations piétonnes.
- La place Vauquelin – Elle sera entièrement réaménagée, ainsi que les trottoirs bordant les immeubles de la Cité administrative, soit l'hôtel de ville et l'immeuble Lucien-Saulnier, en continuité avec le Champ-de-Mars, et ce, afin de redonner à cet ensemble un cadre de prestige.
- La rue Saint-Paul – Le réaménagement de cette rue, entre les rues Berri et McGill, favorisera un meilleur partage piéton-auto en priorisant le confort et la sécurité des déplacements piétonniers.
- La Ville et le Ministère conviennent de compléter le plan lumière du site patrimonial de Montréal, en vue de mettre davantage en valeur ses immeubles et ses rues par une ambiance lumineuse adaptée.

Le site patrimonial du Mont-Royal

Le mont Royal, familièrement appelé « la montagne », constitue depuis toujours un repère visuel fort et un lieu identitaire chargé de mémoire. Son territoire comprend trois sommets : les monts Royal, Outremont et Summit. On y trouve une forte concentration de lieux et d'institutions intimement liés à la vie et à l'évolution de la société québécoise, dont les universités de Montréal et McGill, des collèges et des centres hospitaliers, quatre cimetières, sans compter le parc du Mont-Royal, créé en 1876 par la Ville de Montréal selon les plans du célèbre architecte paysagiste Frederick Law Olmsted.

L'Entente vient appuyer le *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* (2009) en finançant, à hauteur de 18 300 000 \$, des interventions dans plusieurs secteurs.

Œuvre d'art public

La Ville et le Ministère marqueront le coup avec la conception d'une grande œuvre d'art public. L'emplacement et la nature de l'œuvre restent à déterminer.

Aménagement des espaces verts

Dans l'optique d'une mise en valeur des espaces verts de la montagne, la Ville et le Ministère conviennent :

- De restaurer le secteur de la Maison Smith, lieu principal d'accueil des visiteurs du Mont-Royal, considérant que le verdissement des espaces de stationnement est la pièce maîtresse de ce réaménagement.
- De réhabiliter le secteur du monument McTavish, qui comporte un ancien réservoir de Haut-Niveau, qui date de 1873, et le monument McTavish, lieu de sépulture privé rendant hommage à Simon McTavish, fondateur de la Compagnie du Nord-Ouest.
- D'aménager le secteur du Chalet et de l'escalier de l'escarpement, de même que de mettre en valeur l'escarpement.
- De réaménager l'entrée qui donne sur l'avenue Cedar, à proximité de l'Hôpital Shriners pour enfants.

Chemin de ceinture et amélioration de l'accès au parc

Le projet de chemin de ceinture, qui comprend six tronçons, s'étend sur une dizaine de kilomètres. Il traverse plusieurs propriétés institutionnelles et facilite l'accès des citoyens à la montagne. Il vise à relier des sites de qualité exceptionnelle, à induire l'amélioration de lieux de moindre qualité et à donner accès au versant ouest du mont Royal tout en magnifiant le caractère de la montagne. Dans une perspective de développement durable, ce projet permet également de consolider les milieux naturels, de contrôler les espèces envahissantes qui amoindrissent la biodiversité et de gérer les eaux de surface en fonction d'objectifs fonctionnels, écologiques et paysagers. Dans le cadre de la présente Entente, la Ville et le Ministère comptent finaliser les derniers tronçons du chemin de ceinture et poursuivre la mise en place d'une signalisation adéquate aux entrées principales du parc.

La saine gestion des milieux naturels

Dans l'objectif de continuer leur saine gestion des milieux naturels du Mont-Royal, la Ville et le Ministère poursuivent l'application du programme pour le maintien et le rehaussement de la biodiversité. À cet effet, le Sommet du Mont-Royal, qui s'est tenu en juin 2013, a été l'occasion de faire le bilan des réalisations des dernières années et de trouver des pistes de solution pour assurer la protection de la montagne.

L'agglomération de Montréal

La préservation du patrimoine à l'échelle de l'agglomération de Montréal pose des défis constants. C'est pourquoi les partenaires de l'Entente y investissent une somme de 29 326 000 \$. Des interventions dans les secteurs généraux précédemment définis (la restauration des biens avec statut juridique, les interventions archéologiques, les activités de recherche et de promotion, la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux municipaux) sont menées dans les 16 municipalités de l'agglomération de Montréal, notamment sur le territoire de la Ville de Montréal.



Accès à la culture

Axe 2 | Accès à la culture 12 446 000 \$

Les mesures d'accès à la culture visent à sensibiliser et à familiariser le public à la richesse de la culture et du patrimoine montréalais. Plus particulièrement, les jeunes, les autochtones et les membres des communautés culturelles sont ciblés par des actions de rapprochement et d'échange avec les créatrices et les créateurs, selon une approche de médiation culturelle.

Cet axe prévoit également des mesures de soutien à la création de liens entre la métropole et les régions du Québec et des mesures d'appui au développement de l'art public sur le territoire et à la mise en valeur d'initiatives du milieu du design.

Le patrimoine et la muséologie

Montréal possède un patrimoine matériel et immatériel d'une richesse inouïe. Ils sont plus de 80 organismes sur l'île de Montréal à travailler à promouvoir ce patrimoine, et, parmi la quarantaine de musées que compte l'île, plusieurs ont pour mission de le protéger et de le faire connaître. Afin de sensibiliser le public à la richesse du patrimoine montréalais et de favoriser une prise en charge citoyenne de l'identité patrimoniale propre à Montréal, la Ville et le Ministère ont choisi d'investir 1 828 500 \$ afin de soutenir les activités de diffusion des organismes qui militent pour la conservation du patrimoine.

La diffusion – arts de la scène et arts visuels

Montréal porte bien son titre de métropole culturelle, notamment grâce à ses artistes qui, émergents ou établis, sont présents dans tous ses quartiers. Pour favoriser la vie artistique dans l'ensemble des arrondissements de Montréal, la Ville et le Ministère consacrent un budget de 893 000 \$ à ces actions :

- Promouvoir le réseau Accès culture au moyen du site Internet Accès culture, des réseaux sociaux et de campagnes de visibilité, lequel réseau regroupe 24 diffuseurs établis dans tous les arrondissements de Montréal et offre annuellement plus de 2 000 spectacles et 200 expositions.
- Appuyer les diffuseurs du réseau Accès Culture dans la présentation de spectacles d'artistes autochtones et d'artistes issus des régions du Québec.
- Soutenir la relève artistique par des réalisations telles que le théâtre ambulancier La Roulotte et le portail Artère.

La médiation culturelle

Par la médiation culturelle, le public est invité à découvrir une œuvre, une forme d'art ou un site patrimonial en compagnie d'un médiateur culturel ou d'un artiste qui, grâce à cette approche, favorise l'appropriation des arts par l'ensemble des citoyens. Avec un budget de 2 760 000 \$, le Ministère et la Ville renforcent la participation des résidentes et résidents des quartiers montréalais à la vie culturelle en menant les actions suivantes :

- Encourager et soutenir les démarches de médiation culturelle des diffuseurs du réseau Accès culture (*Programme de médiation culturelle des arrondissements montréalais*).
- Appuyer les initiatives particulières des milieux culturels professionnels qui désirent rendre les arts et la culture plus accessibles aux citoyens (*Programme montréalais d'action culturelle*).
- Apporter une aide financière à des organismes culturels professionnels qui souhaitent conclure des partenariats avec des organismes communautaires en vue de proposer des activités de médiation culturelle à des clientèles particulières (*Partenariat culture et communauté*).
- Conclure des ententes triennales de partenariat avec des organismes culturels qui rejoignent des clientèles particulières.

La pratique artistique en amateur

Le loisir culturel et la pratique artistique en amateur sont d'importants outils de démocratisation de la culture. Ils contribuent à développer l'estime de soi des participants et leur sentiment d'appartenance à la communauté. À ce titre, le loisir culturel et la pratique artistique en amateur sont aussi de puissants facteurs d'intégration et de cohésion sociale dont l'efficacité est bien réelle. La Ville et le Ministère réservent donc un budget de 591 000 \$ aux mesures qui suivent :

- Appuyer, sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, la réalisation de projets novateurs en pratique artistique en amateur soumis par les arrondissements montréalais et par des organismes de loisirs à portée locale ou montréalaise (*Programme Inclusion et innovation*).
- Soutenir l'intervention en pratique artistique en amateur grâce à des mesures qui stimuleront le renouvellement de l'offre en loisir culturel à Montréal (*Artistes-animateurs en milieu de loisir, Rendez-vous du loisir culturel*).

Montréal, métropole culturelle

Le *Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle* vise le déploiement de Montréal en tant que métropole culturelle d'envergure internationale. Dans le cadre de la présente Entente, la Ville et le Ministère contribuent à ce *Plan d'action* en investissant 1 473 500 \$ dans cette série d'interventions :

- Financer des études stratégiques et des travaux de recherche et de veille en vue d'approfondir la connaissance des grands enjeux actuels du développement culturel.
- Consolider et mettre en œuvre le *Plan stratégique en tourisme culturel*, qui vise à affermir la position de Montréal comme destination culturelle de prédilection en Amérique du Nord.
- Favoriser le dialogue interculturel et le métissage des cultures grâce à des partenariats ciblés sur plusieurs années avec des organismes qui font la promotion de la diversité culturelle dans les arts et la culture.
- Soutenir des projets dans les quartiers culturels et des projets en culture numérique.

Montréal, ville UNESCO de design

Les actions du Bureau du design de la Ville de Montréal visent à susciter des occasions de création en design et à mettre en valeur les initiatives du milieu du design qui font vivre et rendent tangible le statut de Montréal comme ville UNESCO de design. L'objectif ultime est d'accroître la qualité du design des objets, du mobilier urbain, des édifices et des espaces publics par une meilleure intégration, en amont des projets, des architectes et des designers de diverses disciplines. C'est dans cette perspective que la Ville, avec l'appui du Ministère, verse 900 000 \$ au Bureau du design afin qu'il puisse :

- Développer le marché des designers montréalais en soutenant des processus qui ouvrent la commande publique, tels que les concours de design.

- Développer le marché des designers en soutenant les appels à propositions ou à la création liés à la publication du catalogue *Code souvenir Montréal*.
- Promouvoir les initiatives montréalaises en design et en architecture au moyen d'outils de communication et de mise en réseau locale et internationale sur le Web.
- Faire connaître et démystifier le travail des architectes et des designers montréalais auprès du public grâce à l'événement Portes Ouvertes Design Montréal.
- Valoriser la qualité en architecture et en design dans le secteur public en attribuant les Prix Design Montréal.

L'art public

Dans les suites du *Rendez-vous 2012 – Montréal, métropole culturelle*, la Ville et le Ministère conviennent d'ajouter à la présente entente un budget de 4 000 000 \$ pour donner vie à des projets d'art public. Ceux qui seront retenus auront un caractère distinctif et devront offrir une visibilité maximale au bénéfice premier de la collectivité montréalaise, et ce, dans une perspective de démocratisation de l'art, de participation citoyenne, de développement des quartiers culturels et d'amélioration de la qualité de vie.



Consolidation du réseau des bibliothèques

Axe 3 | Consolidation du réseau des bibliothèques 69 300 000 \$

La Ville et le Ministère poursuivent la consolidation du réseau des bibliothèques publiques de Montréal pour faire en sorte que Montréal atteigne, en ce domaine, le niveau de ressources et de services offert dans les villes comparables de 500 000 habitants et plus.

Le programme *Rénovation, agrandissement et construction de bibliothèques* est donc maintenu. Progressivement, le cadre de vie des Montréalaises et Montréalais s'améliore grâce à un accès renouvelé à des lieux publics de proximité, conviviaux, écologiques et confortables, ainsi qu'à un environnement numérique de pointe et à des collections renouvelées.

Concrètement, la Ville et le Ministère soutiennent différents projets :

- La rénovation, l'agrandissement et la construction de bibliothèques publiques à Montréal, avec pour objectif de diversifier l'offre de service et d'améliorer la couverture territoriale du réseau des bibliothèques.
- La mise en valeur, auprès du grand public, du caractère convivial, novateur et esthétique du design des nouvelles bibliothèques de Montréal grâce à l'organisation d'activités de médiation culturelle autour des concours d'architecture.
- Le développement des collections des bibliothèques publiques de Montréal, qu'elles soient physiques ou numériques, en vue de favoriser la lecture auprès d'une variété de publics, et particulièrement auprès de clientèles défavorisées.



Forum des équipements culturels

Axe 4 | Forum des équipements culturels 34 100 000 \$

Depuis 2003, la Ville et le Ministère se concertent étroitement dans la planification de leurs interventions immobilières sur le territoire de l'île de Montréal. Engagés dans le développement optimal du réseau d'équipements culturels professionnels publics et privés, ils investiront près de 35 M\$ d'ici 2015 dans des projets montréalais d'immobilisations.

À cet effet, la Ville et le Ministère conviennent :

- De financer des études préliminaires en vue de consolider et de développer de manière stratégique le réseau des équipements culturels privés.
- De poursuivre le programme de soutien aux collectes de fonds en vue d'offrir aux organismes culturels privés, qui bénéficient déjà d'un engagement de partenaires publics pour un projet d'immobilisations, un accompagnement et un appui technique dans leur sollicitation des milieux d'affaires et de leurs propres clientèles, et ce, dans une perspective d'accroissement et de diversification des revenus.
- De réserver 33,5 M\$ pour la réalisation de projets d'équipements culturels.

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT
CULTUREL DE MONTRÉAL 2012-2015

Montage financier

191 405 000 \$

Axe 1 | Mise en valeur du patrimoine 75 559 000 \$

Site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal) 27 933 000 \$

Restauration — Biens avec statut juridique	3 000 000 \$
Archéologie	720 000 \$
École de fouilles et stabilisation des vestiges	
Inventaires, fouilles et diffusion	
Recherche et promotion	653 000 \$
Vieux-Séminaire	2 700 000 \$
Domaine public	20 860 000 \$
Suite des travaux à la place d'Armes	
Phase 3 des travaux au Champ-de-Mars	
Réaménagement de la rue Saint-Paul	
Réaménagement de la place Vauquelin et du pourtour de l'hôtel de ville de Montréal	
Plan lumière	

Site patrimonial du Mont-Royal 18 300 000 \$

Restauration — Biens avec statut juridique	2 100 000 \$
Archéologie — Interventions ponctuelles	300 000 \$

Connaissance et diffusion	1 050 000 \$
Promotion, concertation et diffusion	
Connaissance et conservation du patrimoine	
<hr/>	
Œuvre d'art public	325 000 \$
<hr/>	
Parcs et espaces verts	10 860 000 \$
Aménagement du secteur de la Maison Smith	
Restauration du secteur du monument McTavish	
Secteur du Chalet et de l'escalier de l'escarpement	
Réaménagement de l'entrée Cedar	
Mise en valeur de l'escarpement	
<hr/>	
Chemin de ceinture, accès et autres équipements	3 560 000 \$
Parcours patrimonial et chemin de ceinture	
Signalisation des entrées principales du parc	
<hr/>	
Milieus naturels	105 000 \$
<hr/>	
Agglomération de Montréal	29 326 000 \$
<hr/>	
Restauration des biens privés	2 850 000 \$
Restauration des biens classés	
Restauration des biens avec statut juridique autre	
<hr/>	
Archéologie	950 000 \$
Interventions ponctuelles	
Collection municipale	
Diffusion	
<hr/>	
Recherche et promotion	1 316 000 \$
<hr/>	
Activités de soutien	210 000 \$
Études préalables	
Communications	
<hr/>	
Fonds du patrimoine culturel québécois	24 000 000 \$
Biens patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal	
Biens patrimoniaux appartenant aux villes liées	
<hr/>	

Axe 2 Accès à la culture	12 446 000 \$
-----------------------------------	----------------------

Patrimoine et muséologie	1 828 500 \$
---------------------------------	---------------------

Soutien à la diffusion du patrimoine montréalais	598 500 \$
Ententes de partenariat	810 000 \$
Musées municipaux	420 000 \$

Diffusion – arts de la scène et arts visuels	893 000 \$
---	-------------------

Promotion du réseau Accès culture	257 000 \$
Aide à la relève artistique / Portail Artère	75 000 \$
Accueil et diffusion d'artistes autochtones	36 000 \$
Accueil et diffusion d'artistes des régions du Québec	420 000 \$
Accessibilité et décentralisation – La Roulotte	105 000 \$

Médiation culturelle	2 760 000 \$
-----------------------------	---------------------

Programme de médiation culturelle des arrondissements de Montréal	980 000 \$
Programme montréalais d'action culturelle	959 000 \$
Programme Partenariat culture et communauté	643 000 \$
Ententes de partenariat	75 000 \$
Médiation pour des projets du réseau	103 000 \$

Pratique artistique en amateur	591 000 \$
---------------------------------------	-------------------

Programme Inclusion et innovation	403 000 \$
Interventions en pratique artistique en amateur	188 000 \$

Montréal, métropole culturelle	1 473 500 \$
Consolidation – Études stratégiques, recherche et veille	248 000 \$
Consolidation – Mise en œuvre du Plan stratégique en tourisme culturel	420 000 \$
Diversité – Ententes de partenariat pluriannuelles	510 000 \$
Culture numérique	180 000 \$
Quartiers culturels – Projets spéciaux	115 500 \$
Montréal, ville UNESCO de design	900 000 \$
Art public	4 000 000 \$

Axe 3 Consolidation du réseau des bibliothèques	69 300 000 \$
Rénovation, agrandissement, construction de bibliothèques (RAC)	60 000 000 \$
Soutien aux activités de Montréal, ville UNESCO de design	300 000 \$
Développement des collections	9 000 000 \$

Axe 4 Forum des équipements culturels	34 100 000 \$
Études préalables	450 000 \$
Soutien aux collectes de fonds pour des projets d'immobilisations	150 000 \$
Équipements – Aide d'urgence	600 000 \$
Aide aux immobilisations et soutien aux équipements municipaux	32 900 000 \$

PROJETS ET PROGRAMMES 2012-2015

Document produit par la Direction de Montréal du ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Direction de la culture et du patrimoine (Ville de Montréal), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015
Septembre 2013

Recherche et rédaction

Olivier Côté (MCC)
en collaboration avec Anne-Marie Balac (MCC)
et Sophie Tanguay (MCC)

Révision linguistique

Hélène Morin

Production du document

Jocelyne Dorris (MCC)
Claire Rocher (Ville de Montréal)

Conception graphique

Direction des communications (Ville de Montréal)
000753-12872_08-2013

Photos

Ville de Montréal
Ministère de la Culture et des Communications

Légendes

Couverture : Fouilles archéologiques rue Saint-Sulpice | Édifice 2.22 dans le Quartier des spectacles
| Exposition Printemps autochtone d'Art à la maison de la culture Frontenac
Page 7 : *Mélangez le tout* par Cooke-Sasseville au centre Jean-Claude-Malépart (photo : Guy
l'Heureux) | Exposition de François Vincent à la Maison culturelle et communautaire de
Montréal-Nord | Restauration des fortifications au Champ-de-Mars
Page 9 : Habitat 67 | Moulin à vent de Pointe-aux-Trembles | Vue aérienne du Mont-Royal
Page 15 : Projet P'tits-Loups du Festival du nouveau cinéma | Studio Magma Design durant les Portes
Ouvertes Design Montréal 2013 (photo : Mathieu Rivard) | Quatuor Kawandak à la maison
de la culture Frontenac
Page 19 : Bibliothèque du Boisé dans l'arrondissement de Saint-Laurent | Section jeunesse de la
bibliothèque Père-Ambroise de l'arrondissement de Ville-Marie | Bibliothèque du Mile End
Page 21 : La maison Nivard-De Saint-Dizier dans l'arrondissement de Verdun | Le théâtre ambulant
La Roulotte.

